



16^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen Périodique Universel

Examen Périodique Universel du Cameroun Déclaration de la délégation de la République du Congo

Ambassadeur
Luc-Joseph OKIO

Monsieur le Président,

La délégation de la République du Congo salue chaleureusement la délégation du Cameroun et félicite S.E.M. *Pierre MOKOKO MBONJO, Ministre des Affaires Etrangères* pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Le Gouvernement Camerounais a adopté un document de suivi des recommandations du premier Examen Périodique Universel (EPU) baptisé "feuille de route" en préconisant des actions concrètes, qui méritent d'être soulignés à savoir :

- La mise en place du Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre des recommandations et/ou décisions issues des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'homme, et du Comité interministériel de prévention et de lutte contre la traite des personnes ;
- La validation du Plan national de promotion et de protection des droits de l'homme qui décline les grandes actions envisagées à court et moyen terme, ainsi que les stratégies d'intervention identifiées pour chaque catégorie de droits ;
- La mise en œuvre de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

Par ailleurs, le Cameroun a ratifié de nouveaux instruments internationaux entre autres :

- Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés ;
- Le Protocole facultatif se rapportant à la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Tous ces acquis méritent d'être encouragés à travers le soutien du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme et d'autres organismes internationaux en vue de la pleine réalisation des droits de l'homme au Cameroun.

Je vous remercie.